

Réception de pièces auto : les 9 points de contrôle pour éviter les litiges

Avant de signer le bon de livraison

- Inscrivez impérativement des réserves précises sur le bon de livraison (ex: 'colis déchiré', 'pare-choc enfoncé'). La mention 'sous réserve de déballage' n'a aucune valeur juridique.
- Vérifiez la correspondance exacte entre la référence de la pièce physique et votre bon de commande avant de retirer les protections d'origine.

Inspection méthodique de la pièce

- Inspectez les arêtes et les angles (ailes, capots), car ce sont les zones les plus exposées aux chocs lors du transport.
- Vérifiez l'état des pattes de fixation : une casse minime, même invisible au premier coup d'œil, peut rendre la pièce impossible à monter.
- Examinez les pièces peintes ou traitées pour détecter d'éventuelles micro-fissures ou éclats, signes d'une déformation structurelle sous-jacente.
- Contrôlez l'alignement global de la pièce sur une surface plane pour détecter toute torsion invisible à l'œil nu sur les capots ou traverses.

Documentation et preuves

- Prenez systématiquement des photos du colis fermé (angles et étiquette transporteur) avant toute ouverture.
- Photographiez précisément les dommages constatés une fois la pièce déballée.
- Conservez l'emballage d'origine et tous les matériaux de protection jusqu'à confirmation du montage réussi, car ils sont exigés en cas de procédure de retour.

Procédure en cas de dommage non signalé

- Si vous n'avez pas pu émettre de réserves précises le jour de la livraison, confirmez les dommages constatés par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur sous 3 jours ouvrés.